

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales – 7-1 décisions budgétaires

Décision modificative n°1 –
Budget Principal 2025
du CCAS

DATE DE CONVOCATION
6 juin 2025

Nombre de membres
en exercice : **16**
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 13

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2025-06-16

L'an deux mil vingt cinq

Le douze juin à dix-sept heures et trente minutes

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la vice-présidence de madame Mme DUDOUET.

Etaient présents :

Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme BARRIERE – Mme CREVON –
Mme SCOTE – M. MAUGER – Mme JAFFRENNOU – Mme LAMBERT –
Mme ESCLASSE F

Absents ayant donné pouvoir :

Mme MEZRAR a donné pouvoir Mme DUDOUET
Mme SEMIEM a donné pouvoir M MAUGER
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme SCOTE
Mme LOISEAU à Mme LAMBERT

Absents

Mme LECLERC
M. BIGOT
Mme POILPRE

Mme ESCLASSE F est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la vice-Présidente, Sandrine DUDOUET

Le budget 2025 nécessite certains ajustements en dépenses d'investissements afin de prendre en compte des éléments intervenus après le vote.

L'article 165 est utilisé pour l'encaissement est le reversement des cautions des résidents entrants et sortants de la Résidence autonomie. La prévision budgétaire votée au BP 2025 n'est pas suffisante. En effet, à la demande du SGC, le CCAS a dû régulariser un certains nombres d'écritures comptable, qui a donc impacté le montant initialement inscrit au budget.

Un crédit de + 5 000 € est inscrit en dépenses et recettes d'investissement au chapitre 16 afin d'ajuster la prévision du BP 2025 au regard des besoins projetés au 31/12/2025.

Il est proposé de réajuster le budget 2025 de la section d'investissement selon le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Total voté au BP 2025 - section d'investissement	89 561,62 €	89 561,62 €
Chapitre 16 - article 165	5 000,00 €	5 000,00 €
Total BP + DM1	94 561,62 €	94 561,62 €

Vu

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-4 à L.2313-1 et suivants ;

La nomenclature M57 ;

Le budget 2025 du CCAS voté lors du Conseil d'administration du 04 avril 2025 ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 13

Voix contre 0

Abstention 0

Article unique : de réajuster le budget 2025 selon le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Total voté au BP 2025 - section d'investissement	89 561,62 €	89 561,62 €
Chapitre 16 - article 165	5 000,00 €	5 000,00 €
Total BP + DM1	94 561,62 €	94 561,62 €

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits